

Ami entends-tu...

JOURNAL DE LA RÉSISTANCE MORBIHANAISE

Organe de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance - Comité du Morbihan

Rédaction - Administration - Publicité : 22, Rue Claire Droneau, LORIENT

C. C. P. A.N.A.C.R. 1472-98 Rennes

5

TRIMESTRIEL

2^{ME} ANNÉE - JANVIER 1968

PRIX : 1 FR. 50

NOTRE JOURNAL A UN AN



COUVERTURE DES 4 NUMÉROS PARUS EN 1967

SOMMAIRE

- Pour un grand journal Page 2
- Editorial —
« Le Chant des Marais »
— Les suppléments Page 3
- Les Anciens Résistants et le droit à réparation . . Pages 4-5
- Courrier de nos lecteurs
— Vœux —
Statut des F.F.I. Pages 6-7
- Concours scolaire de la Résistance . . Page 8
- Voyage de Pâques 1968 Page 9
- Connaissance de la Résistance Morbihannaise Pages 10-11
- La Réunion du Conseil départemental
— La vie des Sections —
Nouvelles du Département
Pages 12-13-14 et 15
- Publicité
Pages 16-17 et 18
- Abonnements d'honneur et de soutien . . Page 19
- La Bourse de la Détente . . Page 20

◆

La Commission de Rédaction
« AMI ENTENDS-TU »
22, Rue Claire-Droneau
56 - LORIENT

Pour un grand Journal, Pour l'émulation, Pour le Reflet de la Résistance.

JANVIER 1968 : avec ce N° 5, notre Journal « AMI ENTENDS-TU » entame sa deuxième année d'existence.

Sa première année de parution se solde par un bilan positif.

Le lancement d'un journal n'est pas chose facile, en face des grands moyens d'expression joints à la technique et au modernisme dont notre époque dispose.

Mais nous étions, nous anciens résistants, assurés au départ de pouvoir compter sur des centaines de bonnes volontés en notre département.

UN LIEN NECESSAIRE

JANVIER 1967 : Voici 1 an nous avons pris ce départ avec des moyens financiers extrêmement limités et nos premières dépenses se sont avérées importantes, tant pour l'acheminement par poste, que pour la fourniture gratuite des premiers numéros à l'adresse de nos camarades morbihannais.

Dès le printemps de 1967, avec les premières feuilles nous parvenaient aussi les premières listes d'abonnements.

Ces premiers échos répondaient à nos appels.

Chaque trimestre « AMI ENTENDS-TU... » a exprimé les joies et les peines ressenties en notre Association et au delà.

Chaque trimestre « AMI ENTENDS-TU... » a évoqué des dates et des luttes dont le souvenir est impérissable.

Chaque trimestre « AMI ENTENDS-TU... » a informé nos

adhérents, lecteurs et amis des droits qui sont les leurs.

Chaque trimestre « AMI ENTENDS-TU... » a fait connaître la vie active et le dévouement incessant de notre A.N.A.C.R.

Chaque trimestre de cette année passée nous a apporté la preuve que notre journal s'avérait comme un lien nécessaire au sein de la famille résistante.

Chaque trimestre nous a apporté la preuve de l'attachement indéfectible des anciens résistants à notre grande cause.

Chaque trimestre nous a apporté la preuve d'union de ce lien entre des centaines de membres de l'A.N.A.C.R. ou des isolés ou sympathisants et ce, tant sur le plan morbihannais que national et même à l'étranger où des amis ont pu renouer contact avec le Comité départemental.

Le courrier de nos lecteurs, que nous publions en page 6 se passe de commentaires. Soulignons que pas un commentaire défavorable à notre journal n'est parvenu à notre rédaction.

**

A cette appréciation chaleureuse et unanime à l'égard d'AMI ENTENDS-TU... il faut en ajouter une autre qui est d'importance : celle de l'apport de la Commission d'Aide Financière qui a notamment au cours de 1967 réalisé un bon travail par le soutien publicitaire, près du commerce lorientais en particulier. Les possibilités en ce domaine restent encore très grandes.

FAIRE CONNAITRE TOUJOURS PLUS NOTRE JOURNAL

En 1968, en plus de la campagne d'abonnements qui se poursuit toute l'année et dont les premiers résultats sont probants comme le prouve la liste insérée en page 19 il est nécessaire que chacune des sections locales de l'A.N.A.C.R. se préoccupe de la vente au numéro dans des dépôts ou poste de vente à points fixes en chaque localité.

AU SEUIL DE L'ANNÉE NOUVELLE

Nos bons vœux, à l'adresse de tous nos lecteurs et amis, seront des vœux de santé et de bonheur dans la paix.

Et le souhait que nous formulons pour notre journal départemental est qu'il soit entre les mains de chaque ancien combattant de la Résistance pour en faire un fidèle abonné qui par son apport soutiendra cette DEUXIEME ANNEE d'« AMI ENTENDS-TU... »

La Commission de Rédaction.

LE NOUVEAU PRIX DE NOTRE JOURNAL

A compter de JANVIER 1968 (parution du N° 5) le prix de vente de chaque exemplaire d'« AMI ENTENDS-TU... » est porté à 1 F. 50.

Une ristourne sera accordée à nos sections pour la diffusion au numéro.

Abonnement simple pour 1 an = 5 Frs 00.

Abonnement d'honneur et de soutien pour 1 an = 10 Frs 00.

ATELIERS DU MEUBLE

57, Rue de Liège

4, Rue Maréchal-Foch

LORIENT

Radiola

TÉLÉ-MÉNAGER

Etablissements Francis TARDY

DISQUES — REPARATIONS TOUTES MARQUES

— 30 années de métier à « votre Service » —

34 - 36, Rue de Liège — LORIENT — Tél. 64-28-89

Autour des tables de la Résistance où l'on s'assied fraternellement

Sur cette terre bretonne, s'il est un meuble dont la place tient une importance dans la vie et actes de chaque jour, la table est au nombre de ceux dont le grand poète et fervent libéral A. de LAMARTINE a écrit :

« Objets inanimés avez-vous donc une âme qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ».

Oui, si en chaque localité ou hameau de ce Morbihan résistant, les tables pouvaient parler, combien d'ombres ressurgiraient du passé, combien de vivants se retrouveraient en ce contact d'âmes.

C'est autour d'une table que se sont vus, pour la dernière fois, ceux qui partaient pour ne plus revenir.

par

Maurice PODVIN

Membre du Secrétariat Départemental

C'est autour d'une table que le Colonel BOURGOIN et le Lieutenant MARIENNE, aux côtés des F.F.I. se sont vus pour la dernière fois en cette campagne de SERENT ou de MALESTROIT quand grondait le bruit des combats de SAINT-MARCEL.

C'est autour d'une table que JIM Kesler et MICHEL Devillers prirent un dernier repas frugal avant de livrer un dernier combat héroïque.

C'est autour d'une table, en un humble café étolois, que fut signée la reddition de la poche de LORIENT, concrétisation des années de lutte pour la Liberté.

La liste est longue de ces tables morbihannaises autour desquelles des décisions, souvent historiques, furent prises.

C'est autour de ces tables, chères à la Résistance Morbihannaise, que sont conviés, en ce début d'année 1968, en une discussion fraternelle, tous ceux et toutes celles qui apportèrent le meilleur d'eux même à la cause de la Résistance.

Ces tables seront celles de l'unité et du regroupement comme celle d'INGUINIEL qui de 6 participants en Avril 1967 en comptait 21 à la mi-Décembre de la même année.

Nous aimons ces tables car avec l'évocation du souvenir chacun trouve sa place et les mains se tendent pour recevoir la carte 1968 de l'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE.

L'année qui s'ouvre verra se dresser 2 grandes tables en notre département :

- la première à GUEMENE-SUR-SCORFF, le 21 Avril 1968, pour la tenue du XI^e Congrès départemental de l'A.N.A.C.R. ;
- la seconde à LORIENT à la PENTECOTE 1968 pour les assises nationales de notre Association.

Dès maintenant il appartient à chaque Ancien Résistant de préparer et d'animer ces tables autour desquelles la voix de la Résistance se fera entendre toujours plus haut.

Le chant de la Libération : **LES PARTISANS FRANÇAIS**

Ce chant de lutte et d'espoir, que l'on ne peut entendre sans ressentir un frisson d'angoisse, est devenu une sorte de deuxième hymne national français.

Né dans la banlieue de Londres, au cours d'une réunion de Français continuant la lutte sur le sol anglais, il dit la vie étrange des pays occupés : ceux qui participaient à la Résistance et ceux qui vivaient comme si rien n'était.

« Il y a des pays où les gens au creux des lits font des rêves
« Ici, nous, vois-tu nous on marche et nous on tue, nous on crève. »

Créé sur les ondes de la Radio de Londres, il devint vite populaire dans la France occupée et fut le chant des Maquisards, des F.F.I., le chant de la Libération.

LE CHANT DES MARAIS

A une origine très incertaine quant à ses auteurs. L'on sait cependant, qu'il est né dans les premiers camps de concentration de l'Allemagne Hitlérienne, dans les marais de la Frise où le chef de camp obligeait les détenus à chanter.

Ce sont les détenus d'Esterwegen, qui, appelés à construire les grands camps de concentration, transpirent ce chant qui devint peu à peu le chant de tous les déportés.

Le Chant des Marais

Loin, vers l'infini, s'étendent
Les grands prés marécageux.
Pas un seul oiseau ne chante
Dans les arbres secs et creux.
O terre de détresse
Où nous devons sans cesse piocher, (piocher).

Dans ce camp morne et sauvage
Entouré de murs de fer.
Il nous semble vivre en cage,
Au milieu d'un grand désert.
O terre de détresse
Où nous devons sans cesse piocher, (piocher).

Bruit des pas et bruit des armes,
Sentinelles jour et nuit.
Et du sang, des cris, des larmes,
La mort pour celui qui fuit.
O terre de détresse
Où nous devons sans cesse piocher, (piocher).

Mais un jour dans notre vie,
Le printemps refleurira.
Libre alors, ô ma Patrie !
Je dirai : tu es à moi,
O terre enfin libre
Où nous pourrons revivre, aimer
O terre enfin libre
Où nous pourrons revivre, aimer, aimer.

LES SUPPLICIÉS

La foi vous emportait vers la sublime ardeur,
Anciens, adolescents, malgré des sortilèges.
La Gestapo consolidait toujours ses pièges,
L'ennemi harcelé répandait la terreur.

Capturés, vous tombiez sous le joug du malheur,
Aussi clos entre murs que soldats dans les sièges.
L'instinct préconisait : dénonce ou tu t'abrèges.
Roués de coups, vous résistiez avec honneur.

Nul appel, nul aveu ne sortaient de vos bouches.
Vaincus, saignants, brisés, vous demeuriez farouches.
Combien de maux soufferts pour libérer vos corps ?

Votre amour du Pays ne cherchait point la gloire,
O martyrs ! Habitez à jamais notre Histoire,
Honorés et chéris parmi les plus grands morts !

16 Décembre 1967.

GIEL.

LES ANCIENS RÉSISTANTS ET LE DROIT A RÉPARATION...

La défense et le respect de nos droits :

UNE LUTTE QUI, POUR NOUS CONTINUE !

Dans le N° 4 de « AMI ENTENDS-TU », nous avons exposé le cas de deux Résistants membres de « LIBE-NORD » avant d'appartenir au 5^{me} Bataillon F.F.I. du Morbihan devenu ensuite le 10^{me} Bataillon F.F.I.

Voici, à titre d'exemple, deux nouveaux cas qui établissent comment les droits des Résistants peuvent être bafoués.

Dossier Emile JEGADO

En consultant les archives du 5^{me} Bataillon F.F.I. du Morbihan ancien 1^{er} Bataillon F.T.P.F. nous avons retrouvé la liste suivante dont nous vous certifions l'authenticité.

Groupe de Moustoir-Remungol Police locale.

Liste des Officiers, Sous-Officiers et soldats pour la solde mensuelle du Bataillon :

Guy PETITCORPS, s/off., 24 ans, né le 28-6-1920, célibataire, Septembre 1943 — Mle 1043.

Louis LEDORNER, s/off., 33 ans, né le 28-5-1912, marié 1 enf., Août 1944.

Paul GEFFROY, 19 ans, né le 12-10-25, célibataire, Oct. 1943 Mle 1000.

Pierre LE MAGUET, 18 ans, né le 2-5-1926, célibataire, Oct. 1943 — Mle 1001.

Alexis AUFFRET, 26 ans, né le 24-10-1918, marié 1 enf., Août 1944.

Jean QUENDER, 43 ans, né le 18-10-1900, marié 2 enf., Août 1944.

Emile JEGADO, 24 ans, né le 25-7-1920, marié 3 enf., Déc. 1943.

Donc Emile JEGADO a servi au 5^{me} Bataillon F.F.I. du Morbihan de Décembre 1943 au 20 Septembre 1944 sûrement, peut-être même après.

De plus, notre ami qui avait 3 enfants à l'époque a été blessé les 21 Juin et 5 Juillet 1944 par balles, a caché des soldats soviétiques évadés de la prison de Pontchâteau ; il y en avait 5 qui ont été nourris, ne pouvant sortir de leur cachette que le soir, et pendant une période

comprise entre Avril 1943 et le 10 Août 1944.

LE MOTIF DU REJET

« Les témoignages produits n'apportent pas la preuve de l'accomplissement d'actes individuels de résistance équivalents à une présence de 90 jours dans une unité combattante ».

Signé : J. PERNET.

**

Par décision ministérielle du 3 Novembre dernier, M. Laurent CALLONEC, né le 7 Janvier 1904 à Inzinzac, se voyait refuser

par

Albert LE PRIOL

Membre de la Commission Nationale d'Action Revendicative et des Droits.

l'attribution de la carte du Combattant.

C'était le 2^{me} refus car, en 1959 l'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance lui avait été refusée, le rejet avait été maintenu lors de la séance de la Commission Nationale, le 4 Mai 1960, à la suite d'une demande de recours gracieux.

LE MOTIF DU REJET DE LA CARTE C.V.R.

« L'intéressé n'a pas fourni les pièces justificatives exigées par les dispositions de l'article R. 266, (1° à 5°) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, dont relève la demande ».

Après recherches des moyens de preuves un nouveau dossier fut constitué.

Des attestations, de personnes ayant connues l'intéressé et même participé en sa compagnie à des actes reconnus comme actes de Résistance, furent établies.

Ces certificats font apparaître que Laurent CALLONEC, membre de l'Organisation Spéciale dès Septembre 1940, a prêté son café à Lanester, pour les réunions clandestines de l'O.S. puis du Front-National (Front-

National à partir du 1^{er} Mars 1942), qu'il entreposait des tracts et des journaux clandestins établis par les mouvements de Résistance (Pierre LE MOEME arrêté en Juillet 1942 le certifie) malheureusement le responsable Albert LE BAIL, arrêté lui aussi en Juillet 1942 est décédé à Mauthausen.

Le Lieutenant JOE certifie avoir été en contact entre le 6 Août et le 1^{er} Septembre 1944, le Lieutenant YVON qui fut Officier liquidateur du 5^{me} Bataillon F.F.I. du Morbihan (ex 1^{er} Bataillon F.T.P.F.) certifie que Laurent CALLONEC figure sur

PERIODE ACCOMPLIE DANS LES F.F.I. APRES LE 10 AOUT 1944

(Ordonnance fixant le statut des Forces Françaises de l'Intérieur, Bulletin Officiel du Ministère de la Guerre N° 315, pages 28, 81, 83).

Du 10 Août 1944 au 20 Septembre 1944 — 5^{me} Bataillon F.F.I. du Morbihan (unité reconnue unité combattante, Bulletin Officiel du Ministère de la guerre n° 328-2 page 340).

Du 15 Octobre 1944 au 25 Novembre 1944 — 5^{me} Bataillon F.F.I. du Morbihan (unité reconnue unité combattante, Bulletin Officiel du Ministère de la Guerre n° 328-2 page 353). soit 82 jours en unité combattante.

PERIODE DE L'INSURECTION DU 6 JUIN 1944 AU 10 AOUT 1944

A servi dans la milice patriotique de Lochrist — 1^{re} Compagnie du 1^{er} Bataillon F.T.P.F. du Morbihan (unité reconnue unité combattante, Bulletin Officiel du Ministère de la Guerre n° 328-3 page 199 soit 65 jours de combats pour la libération en unité combattante.

PERIODE DE LA CLANDESTINITE

A l'Organisation Spéciale de Septembre 1940 au 1^{er} Mars 1942.

Au Front-National du 1^{er} Mars 1942 au 1^{er} Mars 1944.

Au 1^{er} Bataillon F.T.P.F. du 1^{er} Mars 1942 au 6 Juin 1944.

(Le 1^{er} Bataillon F.T.P.F. est reconnu unité combattante, Bulletin Officiel du Ministère de la Guerre n° 328-3 page 198).

LE MOTIF DU REJET

Les témoignages produits n'apportent pas la preuve de l'accomplissement d'actes individuels de Résistance, équivalents à une présence de 90 jours dans une Unité Combattante.

les états nominatifs de son unité pour la période comprise entre Mars 1944 et Janvier 1945, date de son rappel dans la Marine.

La Marine a porté Laurent CALLONEC — ABSENT PENDANT SIX MOIS, alors qu'il se trouvait dans la Résistance. Ce fait n'est pas particulier à CALLONEC Laurent. Tous les militaires de la Marine Nationale restés dans les F.F.I. sont dans le même cas.

Pour compléter ces attestations le Commandant PIERRE, qui fut adjoint au subdivisionnaire F.F.I. pour la Bretagne signa un certificat groupant toute l'activité résistante.

Les attestations signées par les Lieutenants JOE et YVON et par le Commandant PIERRE portent le visa du liquidateur national.

Après avoir étudié le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, le Bulletin Officiel du Ministère de la guerre n° 315, les bulletins officiels du Ministère de la guerre n° 328 — 3 et 328 — 2, nous pouvons affirmer que Monsieur CALLONEC L. a droit à la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance et à plus forte raison à la Carte du Combattant. La preuve :

...LES ANCIENS RÉSISTANTS ET LE DROIT A RÉPARATION

C'est signé : J. PERNET, Directeur de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

**

Pour les premiers cas cités, nous nous étions abstenus de tout commentaire.

Cette fois, nous devons signaler comment l'Histoire peut être falsifiée :

Ainsi les archives des unités F.F.I. du Morbihan se trouvent en principe groupées au Bureau Central des Archives à PAU.

Nous disons : en principe.

Car, il semblerait que souvent elles n'existent pas ou qu'elles soient singulièrement incomplètes. Il en va de même des états nominatifs, même ceux concernant les F.F.I. engagés pour la durée de la guerre près l'Intendance Militaire de Vannes et de Quimper en Septembre et Octobre 1944, donc sous le contrôle de l'autorité militaire, après la clandestinité.

Dès lors que l'on se réfère à des documents incomplets, un motif de rejet est souverainement invoqué.

Les dossiers étant ainsi instruits, les Commissions d'attributions entérinent des décisions injustes sans analyser des faits qui ne sont pas portés à sa connaissance.

Il importe donc de poursuivre plus que jamais la lutte des revendications par tous les moyens. Nous demandons instamment à tous les Commandants d'unités clandestines de vérifier leurs archives, de les compléter s'il y a lieu et de protester contre semblables errements qui ne peuvent, à l'origine, être involontaires.

UNE CONFÉRENCE DE L'A. N. A. C. R. SUR LE PROBLÈME DES FORCLUSIONS

Au cours d'une conférence de presse, qui s'est tenue le Mercredi 22 Novembre 1967, à 17 heures dans les Salons de l'Hôtel Lutétia, présidée par notre camarade Jacques BOUNIN co-Président National, Robert VOLLET, Secrétaire Général chargé des affaires juridiques et sociales, a présenté le problème des forclusions opposées aux Anciens Résistants, Déportés et Réfractaires.

Notre camarade a précisé :

« La loi du 31 Mars 1919 qui définissait pour les Anciens Combattants le droit A RÉPARATION n'avait fixé aucune limite pour l'exercice de ce droit, en ce qui concerne tant l'attribution de la Carte du Combattant que les demandes de Pension d'Invalidité « Cette permanence du droit à réparation est encore valable aujourd'hui pour les Anciens Combattants de la guerre 14-18 et c'est justice.

« Après 1944 les titres des Anciens Résistants ont été définis par des statuts complexes et divers. Il en est de même de leurs droits.

« Outre des ordonnances ces points ont fait l'objet de lois votées entre 1947 et 1949.

« Pour résumer on peut indiquer que les Anciens Combattants devaient demander :

— Au Ministère des Armées un certificat de durée des services (dit certificat d'appartenance modèle national).

— Au Ministère des Anciens Combattants, divers titres tels que Carte du Combattant Volontaire de la Résistance, Carte du Déporté ou Interné Résistant, Carte du Réfractaire, etc...

« Dans aucun cas, le Gouvernement ne prenait d'initiative. Il n'a jamais tenté de faire établir par ses propres services des documents tels que le livret militaire, ou l'Etat signalétique et des Services, ou la reconnaissance des Unités Combattantes, ainsi qu'il le fait pour les Anciens Combattants des Guerres dites « régulières ».

« Il appartient aux Anciens Combattants d'établir eux-mêmes et sans le secours d'aucun organisme administratif

la preuve de leurs services en produisant des attestations et témoignages extrêmement difficiles à recueillir en égard aux circonstances mêmes de la clandestinité.

« Malgré ces difficultés particulières il était prévu une date de Forclusion pour la présentation des demandes.

— En pratique :

— Les demandes des pièces délivrées par le ministère des Armées — qui sont des pièces de bases essentielles — sont forcloses depuis le 1^{er} Mars 1951.

En matière de décorations, il n'existe plus aucun contingent spécial pour les Anciens Résistants.

— Les avantages particuliers reconnus aux Anciens Résistants employés dans la fonction publique ont été forclos dans les six mois qui ont suivi la promulgation de la loi du 26 Septembre 1951.

— Les forclusions opposées aux demandes de titres délivrés par le Ministère des Anciens Combattants étaient traditionnellement reportées d'un an lors du vote des lois de Finances Cet état de fait a cessé le 31 Décembre 1958, et seuls les Anciens Déportés et Internés ont bénéficié à l'occasion de l'attribution des indemnités Allemandes ?

— Le Gouvernement soutient qu'il doit maintenir les FORCLUSIONS car il serait impos-

sible selon lui, d'établir la vérité sur les dossiers qui pourraient être présentés.

Cela est manifestement inexact car :

— Il n'y a pas forclusion pour les demandes de Carte du Combattant au titre de la Résistance qui sont appuyées par les mêmes pièces.

— La commission de revision des titres déjà attribués poursuit ses travaux en appréciant la véracité des mêmes pièces.

— Les tribunaux de Pensions statuent sur les mêmes documents.

— En cas de rejet des dossiers déposés avant les forclusions, les Tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat statuent en appréciant la valeur probante des témoignages identiques à ceux qui seraient produits si les forclusions étaient supprimées.

« C'est au moment où les Anciens Résistants arrivent à l'âge de la retraite qu'ils s'aperçoivent que bien souvent les pièces justificatives des services qu'ils détiennent n'ont aucune valeur alors qu'ils sont dépourvus du moyen de demander les pièces officielles.

« Pour en finir avec cette négation du droit à réparation l'U.F.A.C. unanime et les groupes parlementaires (sauf celui de M. Giscard d'Estaing) se sont prononcés pour la suppression des Forclusions.

« C'est une mesure de justice et d'équité. »

Entreprise de Bâtiments
et Travaux Publics

JO GUÉHO

Cité PERRIEN

LANDEVANT

Tél. 1.36 par le 24.91.11

Pour vos intérieurs et vos extérieurs

adressez-vous à un spécialiste

R. POULEAU

DÉCORATION — PAPIERS PEINTS
PEINTURE — VITRERIE

76, Boulevard Léon-Blum — LORIENT

Nos lecteurs nous écrivent...

M.J.B. THEBAUD, Conseiller Général, Maire de Plaudren :

Avec mes félicitations pour l'excellente présentation d'« AMI ENTENDS-TU » et mes remerciements pour le maintien du souvenir « d'heures exaltantes » avant que le souvenir s'éteigne.

Madame TOUZLIAN Jeanne, de Lyon :

Toujours heureuse de recevoir « AMI ENTENDS-TU », je félicite les rédacteurs et les photographes de cette revue fidèles au souvenir de leurs camarades — Amicalement.

M. LE FRANC Francis, de Châteaulin :

Avec ses vives félicitations pour « AMI ENTENDS-TU ». Un Ancien F.F.I. du Morbihan.

M. LE FAOU Yves, alias Commandant Gérard, Secrétaire Général du Comité départemental du Finistère de l'A.N.A.C.R. :

Merci pour « AMI ENTENDS-TU », heureux de vous apporter ma contribution personnelle.

M. LE MEITOUR André, Secrétaire Général du Comité départemental de la Loire-Atlantique de l'A.N.A.C.R. :

Félicitations à « AMI ENTENDS-TU » et amitiés à tous.

Commandant RIVOAL François, d'Aix-en-Provence :

C'est avec plaisir que j'ai découvert le journal « AMI ENTENDS-TU ». Je l'ai trouvé objectif, bien présenté et conforme à l'esprit de la Résistance

M. EVANO Joseph, de Dadonville :

J'ai été très content de recevoir le journal « AMI ENTENDS-TU » ça me rappelle des souvenirs. Dans le dernier numéro j'ai reconnu des camarades de la Résistance sur la photo de la cérémonie de Moréac.

Joseph LANDAY, à Larmor-Plage :

« AMI » avec mes vœux les plus vifs, reçois pour 1968, ma contribution à ton avenir et à ton succès.

Ernest CULO à Grenoble :

Merci une fois de plus d'avoir bien voulu me faire parvenir le numéro d'« AMI ENTENDS-TU... » que j'ai trouvé très bien et qui me rappelle beaucoup de nos souvenirs passés. J'entends être un fidèle lecteur du journal et suivre la vie de l'A.N.A.C.R. de Lorient. J'ai donc fait un abonnement d'un an.

Ange URIEN, à Loyat :

J'aime bien « AMI ENTENDS-TU... » et aussi « FRANCE D'ABORD » c'est que en plus des autres journaux, d'Anciens Combattants, ceux de la Résistance disent ce qu'il y a encore à faire. J'aimerais aussi voir dans ces journaux les chansons qui ont été faites sur la Résistance.

Henri DELILLE, à Damgan :

Votre plaisir d'avoir repris contact avec moi est partagé car sans « AMI ENTENDS-TU... » je n'aurais pu vous retrouver et vous écrire.

Bertrand LE BARILLEC, à Rosporden :

Prochainement vous recevrez un texte de publicité pour les Produits d'Entretien Français. C'est toujours autant, d'autant plus qu'il suffisait de se donner un peu de peine.

**

Merci à tous ces lecteurs pour leur aide et leurs encouragements avec une mention particulière à notre ami Bertrand LE BARILLEC, auteur des « TALUS DE LA REVOLTE », pour une importante annonce publicitaire qu'il a obtenu pour « AMI ENTENDS-TU... »

Au Gui l'an neuf pour avec les

Du Général de KERSAUSON

*Ce qui fait la valeur du sentiment National est son unité -
Tout ce qui peut rapprocher les Français autour de son essence - La Résistance - est pour nous fondamental -
Tous les vœux, que je forme pour l'association, tendent vers ce but - L'Unité -
La Revue des congrès du 21 Avril et de Juin 68 en sera l'expression -
Je tiens à ajouter - ici - mes chaleureuses, tous mes vœux, les plus cordiaux, pour vous, vos familles, enfin, tout ce qui est nôtre -*

R. Kersauson

Du Colonel-Docteur Edouard MAHEO

En ce début d'année, qui, pour notre association sera nous l'espérons la consécration d'une réunion nationale nos vœux sont de faire encore mieux dans le domaine social aidés en cela par un secrétariat actif et un journal dynamique

N'hésitez pas à poser tous vos problèmes, nous ferons l'impossible pour les résoudre, et rejoignez moi, pour en remercier toutes les chevilles ouvrières de l'association.

E. Maheo

AU GRAND BON MARCHÉ Vêtements PENNETIER

22, Rue de la Patrie

LORIENT

Vêtements pour Jeunes Gens — Hommes — Mode Jeune

2 ETAGES

UNE VISITE S'IMPOSE

ENTREE LIBRE

UN BON ACCUEIL VOUS EST RESERVE

cette année qui s'ouvre meilleurs vœux

Du Commandant **PIERRE (R. Le Hyaric)**

Chers camarades et amis,
Du fond du cœur je vous
présente, pour vous mêmes et vos familles,
mes meilleurs vœux de bonne et heureuse
année dans la bonté, la liberté et la Paix.
C'est pour cela que nos héros ont
donné leur vie.
Je souhaite à tous les résistants
qui partagent toujours cet idéal de venir
nous rejoindre en 1968 dans notre grande
A.M.A.C.R. pour le respect de leurs droits comme
de la signification de leur combat.
Je souhaite à notre association
d'être toujours conforme à l'esprit d'union
fraternelle de la résistance pour que tous,
sans distinction, s'y sentent chez eux,
en famille.

R. Le Hyaric

**Nos annonceurs vous présentent
leur meilleurs vœux
pour 1968**

et vous réservent le meilleur accueil

BONNETERIE — GAINES — LINGERIE FEMININE

« A LA PENSÉE »

Tél. 3-48 (par le 24-91-11)

33, Place de la République A U R A Y

STATUT

Décret relatif au statut des Forces Françaises de l'Intérieur

Le gouvernement provisoire de la République française ;
Sur la proposition du Ministre de la Guerre ;

Vu l'ordonnance du 3 Juin 1943, portant institution du comité français de la libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 Juin et 4 Septembre 1944 ;

Vu l'ordonnance du 9 Juin 1944 fixant le statut des Forces Françaises de l'Intérieur.

Décète :

Article 1^{er} : Appartient aux forces françaises de l'intérieur tout militaire ayant combattu volontairement l'ennemi et accompli au cours des combats de libération, des actes de guerre dans les unités combattantes et services définis à l'article 1^{er} de l'ordonnance du 9 Juin 1944.

Article 2 : Le fait d'appartenir aux Forces Françaises de l'Intérieur est constaté par l'autorité militaire désignée par le Ministre de la Guerre, dans les conditions fixées par arrêté ministériel.

Le certificat délivré à l'intéressé énoncera la date d'entrée en service dans les Forces Françaises de l'Intérieur ainsi que les actions auxquelles l'intéressé a pris part.

Article 3 : Aucun recrutement dans les Forces Françaises de l'Intérieur ne peut avoir lieu dans une parcelle du territoire dès que la libération de cette parcelle est accomplie.

Article 4 : Les membres des Forces Françaises de l'Intérieur actuellement en service et qui ne contractent pas un engagement volontaire pour la durée

de la guerre sont, jusqu'à l'appel ou au rappel de leur classe de mobilisation sous les drapeaux, placés en congé provisoire dans leurs foyers.

Article 5 : Les militaires appartenant aux Forces Françaises de l'Intérieur bénéficient du jour de leur entrée en service de tous droits et avantages reconnus aux militaires de l'active ou de la réserve en ce qui concerne le grade, l'avancement le régime des pensions d'invalidité, les décorations et distinctions honorifiques.

A leur rémunération antérieure est substitué à une date fixée pour chaque formation par décision ministérielle et sans qu'il y ait lieu à rappel ou à réajustement, le régime de solde en vigueur dans l'armée

Les grades d'assimilation donnent droit à la solde du grade correspondant.

Article 6 : Article abrogé voir décret du 8 Mars 1950.

Article 7 : L'accès des titulaires d'un grade d'assimilation F.F.I. dans les cadres de l'armée active leur nomination dans la réserve leur admission à l'honorariat de leur grade seront fixés par des dispositions ultérieures.

Article 8 : Des instructions du Ministre de la guerre fixeront les conditions d'application du présent décret.

Article 9 : Le Ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Paris, le 20 Septembre 1944.

PORTRAITS — MARIAGES — FETES DE FAMILLE

STUDIO D'ART

L. LE GUERNEVÉ

12, Av. Anatole-France — LORIENT — Tél. 64-38-14

Travcux Industriels noir et couleur
Travaux Amateurs, livraison très rapide

POUR NETTOYER — POUR TEINDRE VOS VETEMENTS

Rapidité Qualité

TEINTURERIE

LORIENT - PRESSING

10, Avenue Anatole-France LORIENT

Concours Scolaire de la Résistance

Par circulaire du 22 Décembre 1966, M. le Ministre de l'Éducation Nationale avait donné les directives pour l'organisation du Concours Scolaire de la Résistance prévu pour 1967.

En accord avec M. l'Inspecteur d'Académie et selon l'appel lancé par M. le Préfet et le vœu émis par le Conseil Départemental dans sa séance du 24 Novembre 1966, il fut décidé de tout mettre en œuvre pour les élèves des établissements concernés soient intéressés par le sujet à traiter et par les prix offerts aux lauréats.

Dès le 27 Mars, le Comité créé à cet effet et comprenant les responsables de 13 associations patriotiques groupant des Résistants, se réunissait au siège du service départemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre dans le but de déterminer les possibilités de renouvellement de l'action entreprises avec tant de succès ces dernières années.

LE SUJET EN 1967

Après délibération, à l'unanimité des membres, le sujet suivant est définitivement retenu et sera soumis aux élèves candidats dans le Morbihan : **Dans une lande, dans une carrière ou sur le bord d'une route, dans une rue, etc... vous avez reconnu un monument (ou une plaque commémorative) élevé à la mémoire de Résistants Morts pour la France.**

Décrivez un de ces monuments de votre région et exprimez surtout les sentiments que vous éprouvez devant ce témoin de la Résistance.

Quelle est sa signification ?

Durant cette réunion les membres ont aussi donné leur accord sur la fixation de la contribution financière pour donner un intérêt aux épreuves départementales. M. TALLEC, Secrétaire Général du service départemental leur fit part alors d'une lettre de M. le Préfet qui fait savoir que le Conseil Général a renouvelé la subvention de 500 Fr.

LES DECISIONS DU JURY

Les membres présents sont également d'avis pour attribuer un don équivalent à celui de l'an passé. Les ressources prévues étant sensiblement les mêmes qu'en 1966, le Comité a décidé de retenir 21 lauréats qui recevront un prix, M. TALLEC étant chargé de contacter les services préfectoraux en vue de la fixation du lieu et la date de la cérémonie.

Les responsables des associa-

tions bienfaitrices procèdent alors à la désignation des correcteurs et du Jury choisis en raison de leur qualification pédagogique. Ceux-ci se sont réunis le 20 Avril au siège du service départemental sous la présidence de M. MARTIN, représentant M. l'Inspecteur d'Académie, 407 copies provenant de 11 établissements d'enseignement public et de 4 établissements privés ont été recueillies.

La Commission procéda à la lecture des devoirs en réservant les meilleurs et en éliminant les moins bons.

LES LAUREATS DU CONCOURS 1967

Au cours d'une deuxième séance la Commission a procédé à une double correction pour la notation des meilleurs devoirs et le jury a établi le classement suivant :

- 1^{er} : Loïc HERVE — C.E.T. d'Étel.
 2^{me} : Gérard MOISAN — C.E.T. de Josselin.
 3^{me} : Roseline ROBIC — C.E.T. de Lanester.
 4^{me} : Bernard PENNVEN — C.E.T. Vannes.
 5^{me} : Michel LE GOUIT — C.E.T. de Lanester.
 6^{me} : Eliane LE LABOUR — C.E.T. de Lanester.
 7^{me} : Marie-Noëlle MORICE — Institution La Retraite, Lorient.
 8^{me} : Michel GAINCHE — C.E.T. Pontivy.
 9^{me} : Gilbert GUEHO — C.E.T. d'Étel.
 10^{me} : Jean OFFRET — C.E.T. d'Auray.
 11^{me} : Alain DAVIGO — C.E.T. d'Étel.
 12^{me} : François MOUTET — Institution St-Louis, Lorient.
 13^{me} : Joël CLOEREC — C.E.T. Lanester.
 14^{me} : Bétna FIDALGO — C.E.T. Questembert.
 15^{me} : Yvonne DUCHESNE — Institution La Retraite, Lorient.
 16^{me} : Denise MASSARO — C.E.T. Lanester.
 17^{me} : Gilbert HELLEC — Lycée Joseph-Loth, Pontivy.
 18^{me} : Françoise LE PRIOL — Ecole Sacré-Cœur, Vannes.
 19^{me} : Jeannine TUAL — Ecole Sacré-Cœur, Ploërmel.
 20^{me} : Pierre QUENET — E.N. de Vannes.
 21^{me} : Joël GUILLEMOTO — C.E.T. Port-Louis.

Le Jury formule une mention spéciale à M. le Directeur du C.E.T. de Lanester où 175 élèves ont participé au concours. Il note aussi le C.E.T. de Pontivy avec 105 candidats puis 31 au

C.E.T. de Port-Louis, 27 au C.E.T. Mixte de Vannes, 23 au C.E.T. d'Étel, 14 au C.E.T. de Josselin et 10 à celui d'Auray et les 7 autres établissements scolaires où Maîtres et Directeurs ont su intéresser leurs élèves par le souvenir de la Résistance.

Une fois de plus ce concours a été une réussite si l'on compare la moyenne générale des candidats qui ne dépasse pas 20 par département.

Le mérite revient aux res-

ponsables des Associations patriotiques et au Conseil Général qui ont fourni les fonds aux membres du Comité et du Jury d'examen, à l'Inspecteur Académique et au service départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre qui en a assuré la coordination et le secrétariat.

Le Thème général sera pour 1968 : « Les femmes dans la Résistance » .

Le concours aura lieu vraisemblablement début Mars.

Heureuse initiative au Lycée Technique Colbert, à Lorient

Un jeune, brosse un magistral exposé sur les camps de la mort



G. FERRER

En Novembre dernier, à l'initiative de M. Jean PALLARES, Professeur de Lettres au Lycée Technique Colbert à Lorient, le thème d'une conférence sur la Déportation a été donné à un élève de Première. Ce dernier ; Gilbert FERRER, excellent élève a produit un exposé qui a su magistralement captiver l'attention de ses camarades et de tous ceux qui l'on entendu.

Les camps de la mort sont nés de l'idéologie nazie, basée sur la suprématie de la race hitlérienne et il faudra attendre l'écroulement du 3^{me} Reich et la libération des premiers camps pour que la vérité prenne corps, la vérité de l'épouvante.

Les premières victimes en furent des allemands, dont un nombre important a passé 12 années concentrationnaires, de 1933 à 1945. Et ce furent les Juifs, les tziganes, les communistes, les socialistes, les syndicalistes, les militants chrétiens, les protestants, les démocrates, tous ceux qui s'opposaient au régime nazi, qui furent incarcérés sans jugement,

sans possibilité de défense, pour un temps indéterminé. Ce furent les résistants de tous pays, ce furent les enfants raflés sur l'ordre du SS EICHMAN depuis le 20 Juillet 1942, ce furent les femmes achetées pour 150 marks par des usines ou livrées comme cobayes à des monstres de la science ; ce furent des hommes qui servirent de main-d'œuvre.

Pendant que les bottes ennemies martelaient notre pays, la lutte s'intensifiait et la résistance s'organisait partout, même dans les camps de la mort et la libération mettait fin à un abîme de souffrances tel que nous n'en avions jamais vu, tel qu'apparaît dérisoire le châtement de ceux qui commirent ces crimes contre l'humanité et la civilisation.

Dans un millier de camps et de commandos, plus de 10 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont péri, mais 1 sur 7 seulement des criminels de guerre connus a été poursuivi et condamné et l'ex-Général Lammerding, massacreur d'Oradour est devenu un gros industriel, tandis que le législateur de l'antisémitisme ; Hans GLOBKE est un personnage influent.

L'exposé fut écouté par les jeunes du Lycée avec beaucoup de recueillement et la projection de vues les intéressa vivement. Merci à Gilbert, nos félicitations à son professeur et au Directeur du Lycée Technique pour cette initiative qui, malheureusement, reste d'actualité.

Comme l'a écrit le grand dramaturge allemand Berthold BRECHT : « le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde » .

Et Paul ELUARD, évoquant les martyrs nous avertit lui aussi : « Si l'écho de leurs voix faiblit, nous périrons » .

Le 1^{er} CADEAU 1968 de notre journal

Amis lecteurs, de JOYEUSES PAQUES 68
vous prendrez l'avion pour un voyage aller et retour

LORIENT - PARIS

et vous passerez 2 jours dans la plus célèbre Capitale du monde
avec « AMI ENTENDS-TU... » et le concours d'AIR INTER
VOYAGE ET SÉJOUR GRATUITS

COMMENT ?

Pour être l'heureux bénéficiaire de ces vacances de PAQUES 1968 :

- il vous suffit ami lecteur de faire parvenir avant le 31 MARS 1968, 5 Adresses et joindre la somme de 10 Francs par adresse ;
- UN NUMERO de participation sera attribué à chaque envoi de 5 adresses ;
- augmentez vos chances par plusieurs envois de 5 adresses ;
- dites-le autour de vous ;
- tous les participants à cette campagne d'abonnements bénéficieront d'une distribution de cadeaux offerts chez les commerçants qui publient des annonces publicitaires dans les colonnes de notre journal départemental « AMI ENTENDS-TU... ».

5 Adresses = 50 francs = la possibilité d'un magnifique voyage à Paris

LECTEUR PARTICIPANT AU VOYAGE DE PAQUES 1968

Nom et Prénoms

Adresse

Avec les adresses ci-jointes je verse à votre C.C.P. :

A.N.A.C.R. 1472 — 98 - RENNES

la somme de 50,00 Francs.

LISTE DES 5 ADRESSES D'ABONNEMENT ET DE SOUTIEN A « AMI ENTENDS-TU... »

1 — Nom et Prénoms

Adresse

2 — Nom et Prénoms

Adresse

3 — Nom et Prénoms

Adresse

4 — Nom et Prénoms

Adresse

5 — Nom et Prénoms

Adresse

Pour vos voyages d'affaires
et d'agrément

Pensez à AIR-INTER



Réservation et Renseignements (sauf dimanche) par Téléphone de 9 heures à 19 heures :
65-32-94 — Agence LANN-BIHOUE — Aéroport de LORIENT/Lann-Bihoué.

Connaissance de la RÉSISTANCE

Les Femmes dans la Résistance

La tragédie de Kériacunff, en Bubry

Le 26 Juillet 1944, au petit jour, cinq jeunes gens, Emile LE CARRER (commandant MAX), Georges MARCA (Marcel), Frédéric BOLAY (Armand), Georges LE BORGNE (Serge), Désiré DOUARON (Alphonse) et quatre jeunes filles : Anne-Marie ROBIC (Nénette), Marie GOURLAY (Dédée), Anne MATHÉL (Jeanne), Joséphine KERVINIO (Martine) étaient cernés par les allemands au lieu dit Kériacunff en Bubry.

La bataille fut courte mais violente nos neuf patriotes se défendant à la mitrailleuse et à la grenade, cherchant à se dégager par petits groupes.

Seuls MAX et MARCEL y réussirent, mais devaient être pris le

même jour à Guern et torturés ensuite à Locminé, alors qu'ARMAND qui se trouvait isolé du groupe était fait prisonnier, puis conduit à la prison de Pontivy.

Serge et Alphonse ainsi que les quatre jeunes filles se défendirent avec la dernière énergie.

JEANNE avant d'être capturée abattait un allemand avec son pistolet, DEDEE, avait réussi à mettre hors de combat plusieurs adversaires, elle était assassinée à coups de poignard.

SERGE, ALPHONSE, NENETTE et MARTINE étaient faits prisonniers, étendus à terre, les bras en croix, ils étaient mitraillés à bout portant.

ments de l'Etat-Major, grâce aux renseignements qu'elle fournit à son retour à Guern le 24 Juillet 1944, car deux jours plus tard le village de Kervihec était incendié par les allemands.

Elle a été citée à l'Ordre de la Division.

**

Citation à l'Ordre du Régiment

Agent de liaison R.R. alias A.G. — Agent de liaison à l'Etat-Major Départemental de la Résistance, a accompli de nombreuses missions dangereuses. Arrêtée par la Gestapo, soumise à la torture, n'a rien révélé des renseignements qu'elle connaissait sur l'organisation.

Ayant réussi à s'évader, elle a continué à assurer la liaison de l'Etat-Major alors qu'elle était recherchée par la Gestapo et la Milice.

A Rennes, le 15 Février 1945.

**

Etat de service du Sous-Lieutenant A.G.

Entrée dans la Résistance au début de 1943, inscrite sur les contrôles de l'Armée Secrète du Morbihan à compter du 1^{er} Novembre 1943 sous le pseudonyme « Anne de Bretagne » matricule 2464.

Elle sert dans son unité en qualité de soldat et prend part à différentes actions entreprises par le Maquis, par exemple les différents transports d'armes et d'explosifs, les missions de liaisons les plus dangereuses.

Son courage et son sang froid font l'admiration lors des combats de Saint-Marcel, elle suit son unité après l'évacuation du camp et participe au regroupement des F.F.I. avant d'être affectée au 4^{ème} Régiment de Parachutistes.

Arrêtée par les troupes allemandes elle est faite prisonnière et conduite à la prison de Josselin. Elle est odieusement torturée par la Gestapo sans que l'ennemi puisse obtenir d'elle le moindre renseignement. Conduite de prison en prison elle est libérée par l'avance américaine à Savenay.

Elle revient dans son unité puis est affectée à l'Etat-Major F.F.I. du Morbihan.

**

Citation à l'Ordre de la Division

M.R., agent de liaison, a effectué dans les Maquis un grand nombre de liaisons dangereuses entre l'Etat-Major départemental de la Résistance et les différents chefs de bataillons.

Arrêtée par la Gestapo, soumise pendant 15 jours à d'odieuses tortures, elle n'a rien révélé des renseignements qu'elle possédait. Son attitude a fait l'admiration de tous les détenus.

Elle est libérée par l'avance américaine.

**

Monique et Fifine sont agents de liaison interrégional. Elles parcourent notre pays dans tous les sens pour acheminer les rapports d'activité des différentes unités F.T.P.F. du Morbihan et pour leur transmettre les ordres de l'Etat-Major National.

**

Si de nombreuses jeunes filles combattirent aux côtés des garçons, effectuant les mêmes tâches, d'autres furent souvent employées pour soigner les blessés.

C'est ce que nous pourrions appeler le service santé de la Résistance. Les risques encourus par ces infirmières bénévoles étaient les mêmes que ceux des combattants.

La tragédie de la chapelle « JACQUELOT » en Quistinic

Cette chapelle désaffectée est cachée au milieu d'un bois, pour y accéder il faut bien connaître la région, ses abords étant très difficile. C'est pour cette raison que l'Etat-Major du 1^{er} Bataillon F.T.P.F. l'avait aménagé en infirmerie.

Hélas, les allemands encerclèrent le bois le 24 Juillet 1944, après une courte lutte des Résistants valides, ceux-ci furent faits prisonniers, puis lâchement assassinés ainsi que Jean-Claude qui était médecin et les deux infirmières.

Le Service « INTENDANCE » de la Résistance

La Résistance n'aurait pas pu se développer sans l'aide bénévole que lui apporta un grand nombre de patriotes.

Dans notre département

(Suite page 11)



Sur les lieux mêmes de la tragédie, le monument de Kériacunff

DES FEMMES AU PREMIER RANG

CHANTAL entra dans la Résistance en Janvier 1944, elle avait 20 ans et demi, elle fut affectée aux ordres d'ETIENNE, région de Pluméliau, Guern, Le Croisty.

A compter de ce jour elle effectua de nombreuses missions de liaison entre Belz et Pontivy, passant quasi journellement par Pluvigner, Bubry, Pont-Augan, Hennebont.

Elle prit part à plusieurs parachutages notamment ceux de Malvoisin et Ty-Glass, la nuit et le jour elle parcourait les routes pour aller à Scaër, Pontivy, Guern, Merdrignac, Montfort-sur-Meu, Châteauneuf-du-Faou, Plélan, sous les ordres de Pierre, Thierry, Chevalier, du Major Smith.

Elle réussit à éviter l'encerclement du P.C. et à sauver les do-

MORBIHANNAISE par ceux qui l'ont vécue



Sur cette photo, prise à PLUMELIAU en Août 1944, dans la cour de la ferme de M^{me} LE DENMAT, devant la maison de M^{me} LE PEN ancienne secrétaire de mairie, on reconnaît de gauche à droite : Pierre, Nicolas, Vassili (porteur d'un brassard) et Léon QUILLERE.

Les soviétiques aux côtés des résistants bretons

Nous avons reçu de MOSCOU une demande de renseignements concernant la participation des soldats soviétiques, qui après évasion, ont rejoint les forces de la Résistance dans le MORBIHAN.

Nous possédons des photos et renseignements sur un groupe de 6 russes mais pour répondre avec le maximum de détails à notre ami : GUENNADI NETCHAEV, historien soviétique nous demandons à tous nos lecteurs ayant connu notamment Théodore, Ivan, Nicolas, Vassili, Jean et Pierre de bien vouloir se mettre en relation avec la Commission de Rédaction d'« AMI ENTENDS-TU... » — 22, Rue Claire-Droneau — 56 - LORIENT.

Voudriez-vous m'expédier des photoportraits (ou photocopies) des Russes?
Puis-je aussi compter sur vos photos de l'époque de la Résistance?

Dans l'attente de votre réponse rapide (vos bandes XEROX-mandées),
Bien fraternellement

G. Netchaev
Guennadi Netchaev,
Historien-spécialiste des questions de la participation des Soviétiques dans la Résistance en France

Mr G.A. NETCHAEV
Poste Restante
Moscou, K-9 (URSS)

Journal de route de la 1^{re} Compagnie du 7^{me} Bataillon F. F. I.

(fourni par M^{me} GUYMARE, alias M^{lle} JEGO Marcelle)

1° — FORMATION

La 1^{re} Compagnie du 7^{me} Bataillon F.F.I. a été formée dans le courant du mois d'Avril 1943 dans la région d'Hennebont. Dès l'origine son chef est le Capitaine HILLION Georges, travaillant sous le pseudonyme de FRANCIS. Ses lieutenants sont au début : MM. SIMON Jean, Docteur THOMAS, ABRAHAM, AXEL, LE GAL.

La zone d'action affectée à la 1^{re} Compagnie est toute la région d'Hennebont y compris la voie ferrée Landévant, Hennebont, Gestel.

Le recrutement des effectifs commença dès le mois d'avril et mai 1943 et se poursuivit jusqu'à la fin juillet 1944 où le nombre des hommes atteint 226. On procède à l'instruction des hommes, la nomination des cadres, la formation des équipes de sabotages.

2° — ACTIVITES

Les premières activités de la compagnie se manifestent dans le courant de 1943.

PREMIERS SABOTAGES :

Train de la Kriegsmarine et diverses lignes électriques —

Le service "INTENDANCE"

(Suite de la page 10)

nombreuses furent les fermières qui cachèrent, soignèrent, nourrirent des Résistants d'abord Réfractaires au Service du Travail Obligatoire.

Le ravitaillement des maquis, les liaisons entre les différents maquis furent souvent assumés par des femmes dont le mari était, soit prisonnier de guerre, soit lui aussi dans un maquis.

Les armes provenant des parachutages furent souvent entreposées dans les locaux de ces fermes.

Les risques que courraient ces personnes étaient nombreux, il y avait la dénonciation, les perquisitions, les tortures, la mort.

De nombreuses fermes de notre département ont été incendiées à la suite de dénonciation et d'attaques par les occupants croyant trouver des résistants.

Ligne de 60.000 sous Lanvaudan et la ligne de Baud — Sabotages effectués par : Lieutenant SIMON, sous-lieutenant BARBU, sous-lieutenant ROY.

DECEMBRE 1943 — Sabotage de la chaudière servant à distiller l'eau pour les sous-marins, travail préparé par le lieutenant SIMON et exécuté par BELZIC et quelques camarades.

JANVIER 1944. — Dans le mois de janvier l'équipe de sabotages est renforcée de LE GAL, GUERNIGON et LAUENANT qui s'occuperont désormais de la voie ferrée.

11 JANVIER. — Le premier travail fut exécuté. Cette équipe provoque le déraillement d'un train de troupes à Branderion, qui occasionne quelques pertes en blessés aux allemands et interrompt le trafic pour 16 heures.

28 JANVIER. — La même équipe opère à côté de Landévant et provoque le déraillement d'un train de troupes, les mêmes résultats sont obtenus.

10 FEVRIER. — La même opération s'opère à Landaul, puis le 15 Février dans la même région et obtient un résultat complet, « quelques morts, nombreux blessés et interruption du trafic pendant 30 heures ».

26 FEVRIER — 1^{er} MARS — 27 AVRIL. — La même équipe travaillant toujours à l'explosif opère des coupures de voies et provoque des déraillements dans le même secteur.

Malgré la surveillance allemande renforcée, ce groupe n'hésite pas à continuer son travail de désorganisation du trafic allemand. BARBU et ROY n'hésitent pas à attaquer à l'explosif les 8 et 10 mai le train de la Kriegsmarine entre Hennebont et Lorient à hauteur de Kergomo.

Dès le début de Juin le matériel est perçu et cette équipe reprend son travail.

D'autre part, une seconde équipe est constituée et dès le 7 Juin provoque à l'aide d'une grosse charge d'explosifs le déraillement et la destruction totale de tout un train transportant de l'essence et des hommes.

(à suivre)

Nouvelles... Nouvelles... Nouvelles...

Le Conseil Départemental de l'A. N. A. C. R., du 3 Décembre 1967, à Baud

Une cinquantaine de délégués représentant 18 sections se réunissait à la Mairie de Baud, le 3 Décembre 1967, à 9 h. 30, sous la Présidence effective du Général de KERSAUSON, de Roger LE HYARIC et du Docteur MAHEO, en présence du Secréariat Départemental, du Docteur THOMAS, Louis BEGOT, Désiré JAFFRE, Vice-Présidents, du Colonel MOREL, etc...

- L'ordre du jour débuta par le rapport d'activité présenté par Albert LE PRIOL, qui dressa le bilan de l'A.N.A.C.R. depuis le Congrès de Pontivy du 3-12-1960 et révéla la forte progression des effectifs de l'A.N.A.C.R. et la qualité de son travail dans toutes ses formes d'activité.
- Le Président Roger LE HYARIC, ensuite, traita du Congrès National dont la tenue inaugurera les 1^{er}, 2 et 3 Juin 1968, à Lorient, le

partements français et jusqu'aux U.S.A., en Allemagne, Tchécoslovaquie et en U.R.S.S.

- Il fut ensuite décidé qu'une protestation serait formulée quant à la mise en place de nouvelles commissions à l'Office Départemental des Anciens Combattants, dont se trouvent exclus les représentants de la principale association de Résistance du Morbihan.

**

suivant de Léon Zitrone : « On se croirait hélas, revenu en 1933 ».

Au cours de ce Congrès, dont la date ne coïncidait pas par hasard avec l'anniversaire de 1918, le caractère néo-nazi de ce parti s'est affirmé avec une netteté sans précédent.

En effet, quelles qu'aient pu être les dénégations de VON THADDEN, celui-ci en son rapport et son discours de clôture, a rejeté l'idée de reconnaître les frontières actuelles de l'Allemagne telles qu'elles résultent de l'effondrement hitlérien. Les considérant imposées « par la violence » et déclarant : « Il nous faut l'Allemagne toute entière », il a expressément re-

Bundeswehr un armement nucléaire.

Il a enfin exprimé sa certitude que les élections législatives de 1969 feraient entrer au Bundestag au moins 40 députés N.P.D. et, le 25 Novembre, annoncé la création d'un service d'ordre N.P.D. qui ne peut manquer de rappeler les S.A. et les S.S. eDo4li-

**

En face de faits d'une telle gravité, le Conseil National de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance réuni à Pantin le 26 Novembre 1967, a pris à l'unanimité de ses membres une importante résolution dans laquelle il constate la réprobation exprimée par une grande partie de la presse française, et demande notamment l'application systématique et énergique des lois promulguées pour la répression du regroupement des anciens agents de l'ennemi, la constitution d'organisation inspirées de l'idéologie nazie et toute propagande les favorisant. Il se fait en outre le tremplin du vaste Rassemblement Européen de la Résistance qui doit se tenir au début de 1968 en Allemagne même, et appelle les Résistants, les Anciens Combattants et leurs Associations à se grouper unanimement pour informer l'opinion et manifester une vigilance de tous les instants.

**

Réuni à Baud, le 3 Décembre 1967, le Conseil Départemental du Morbihan a adopté la résolution suivante :

Considérant que les Résistants doivent à leur passé, à leur idéal au souvenir de leurs morts d'être au premier rang du combat pour la sécurité de la France et pour la Paix, le Conseil Départemental de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance du Morbihan :



Les participants de la séance du Conseil Départemental

(Photo Eveno - Baud)

Palais du Congrès. En fonction de cet événement il a été décidé à l'unanimité que le Congrès Départemental se tiendra le 21 Avril 1968, à GUÉMENE-SUR-SCORFF.

A l'issue du Conseil Départemental, Georges LANDAY, membre du secrétariat départemental, devait faire l'exposé suivant sur les dangers du réarmement allemand et de la résurgence du nazisme :

« Le Parti National Démocratique d'Allemagne ou N.P.D. a tenu ses assises fédérales à Hanovre les 11 et 12 Novembre derniers, et l'O.R.T.F. en a donné quelques images qui furent suivies du commentaire

vendiqué les territoires situés au-delà de la ligne Oder-Neisse, les Sudètes, l'Autriche et le Sud-Tyrol ou Haut-Adige.

VON THADDEN a de plus demandé « la création d'un Etat-Major allemand », déclaré qu'il faut « mettre fin à la diffamation d'une certaine troupe allemande » (qu'il désigna nommément au cours de la Conférence de Presse qui suivit le Congrès comme étant les Wajfen S.S.) et revendiqué pour la

- Le calendrier des réunions de remise des cartes 68 fut ensuite exposé par le Secrétaire Georges LANDAY ; notre camarade Maurice PODVIN lança un nouvel appel au soutien d'« Ami Entends-tu », diffusé à ce jour dans 16 dé-

Nouvelles...

Nouvelles...

Nouvelles...

Résolutions du Conseil Départemental

- Exprime la profonde émotion qu'il ressent face au danger que représente le N.P.D., concrétisation de l'idéologie nazie.
- Approuve à l'unanimité dans l'esprit et dans la lettre la motion du Conseil National réuni à PANTIN et s'engage résolument à la soutenir.
- Rappelle que notre Association a demandé l'interdiction du N.P.D. et des formations qui contreviennent à l'esprit des accords interalliés consacrant la victoire, qu'elle a demandé au Gouvernement Français de procéder aux représentations diplomatiques nécessaires.
- Se félicite de l'appel lancé par le Conseil National pour réaliser l'unité et l'unanimité du monde Anciens Combattants en vue d'alerter l'opinion et s'engage à manifester une vigilance de tous les instants.
- Fidèle aux martyrs et aux morts de la Résistance Morbihannaise, il demande que soit strictement appliquée la loi du 5 Janvier 1951, à l'égard de tous ceux qui font l'apologie du nazisme.
- S'étonne vivement que cette loi n'ait encore été appliquée — bien qu'ils aient été dénoncés par voie de presse — au « Fuhrer Français du Parti Proletarien National Socialiste », aux anciens Waffen S.S. de nationalité française qui ont participé au Rassemblement S.S. tenu à RENDSBURG, le 24 Septembre, au Lorientais qui le 1^{er} Octobre saluait à l'hitlérienne la Fanfare de la République Fédérale Allemande, ou à celui qui organise des meetings fascistes et se présente comme « l'homme le plus attaqué de France ».
- Décide de tout mettre en œuvre pour faire aboutir l'application de la loi.
- Considérant qu'il est encore temps d'agir et de prévenir de nouveaux malheurs, rappelle que depuis le Congrès de Pontivy du 3 Décembre 1960, les Anciens Combattants de la Résistance du Morbihan ont déclaré qu'ils étaient prêts à mettre à la disposition de leur pays leur riche expérience de lutte anti-fasciste.

RAPPORT D'ACTIVITE

présenté à Baud, le 3 Décembre 1967

En voici un aperçu :

- En 1960 nous avons 98 cartes payées à notre Association Nationale.
- En 1967 nous en avons près d'un millier, malgré de nombreux retardataires.
- En 1960 nous avons 5 sections locales.
- En 1967 nous en avons 33 principales qui se divisent en sous-sections dans les communes environnantes.

	1966	1967
Lettres expédiées	1613	1687
Dossiers Demandes de secours	12	22
Dossiers Carte du Combattant	49	101
Dossiers Carte de Déporté Interné Résistant ..	12	0
Dossiers Carte de Déporté Interné Politique ..	4	0
Compléments de dossiers de Combattant	25	22
Compléments de dossiers de Réfractaire	8	
Dossiers de demande de Croix de Combattant volontaire		127
Pourvois devant le Tribunal Administratif	12 + 2	0
1 pourvoi devant le Conseil d'Etat a obtenu satisfaction.		
Organisations des réunions des sections locales	32	35
Organisations de cérémonies	11	12

La remise des cartes 1968 se présente bien au Fauët et à Gourin

Deux réunions différentes, l'une pour la constitution d'une section de l'A.N.A.C.R. à Le Fauët, l'autre pour la fin de l'année et analyser l'activité de la section de Gourin, ont connu un égal succès.

Dans l'une et l'autre de ces réunions les explications du co-Président Roger LE HYARIC, ont été très attentivement écoutées et appréciées comme les résultats l'ont démontré.

A Le Fauët, malgré la neige, la réunion s'est tenue chez notre camarade Robert SALAUN, le Vendredi 8 Décembre.

La présidence de la section sera assurée par René BAHUON, le secrétariat par Robert SALAUN.

**

La réunion de Gourin s'est tenue Samedi 16 Décembre, 33 cartes sont déjà remises pour 1968 contre 14 en 1967.

Nul doute que sous la con-

duite de Jean PICAUD et Yves DINASQUET la section va connaître de grands développements cette année, surtout avec la mise en chantier de son magnifique monument.

Bien épaulés par un trésorier habile, Jo VETEL, nos camarades doivent rassembler tous les Anciens Résistants de Gourin et de sa région.

La maquette du futur monument fut présentée à cette réunion, Roger LE HYARIC, co-Président départemental félicita toutes les réalisations et tout particulièrement le maquettiste.

Mais dans ces deux sections il reste une tâche très importante à réaliser pour le respect du droit à réparation, notamment pour l'obtention des cartes de combattants.

C'est à quoi vont s'attacher les directions de ces sections, elles sont assurées d'avoir l'aide du secrétariat départemental.

LIGNOL

LA REMISE DES CARTES 1968 CHEZ LES ANCIENS RESISTANTS

A l'appel de leur Président, François GUILLOUX, les Anciens Résistants de Lignol se sont réunis, Samedi 25 Novembre 1967, à 20 h. 30, chez François Le Vély.

Le Président remercia les membres présents pour leur assiduité aux réunions puis donna la parole à Louis LE FOLL, Trésorier qui présenta le rapport financier.

Albert LE PRIOL, Secrétaire général apporta le salut fraternel du Bureau départemental de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance, il expliqua les buts de l'Association, ses projets. Son journal départemental « AMI ENTENDS-TU » si nécessaire pour faire connaître l'histoire de la Résistance par les Résistants

eux-mêmes fut l'objet d'une étude toute particulière.

Monsieur le Maire, Eugène GUILLOUX, Roger GUILLEMOT, prirent tour à tour la parole pour souligner la nécessité d'union de tous les Résistants et pour féliciter le Bureau Départemental de l'A.N.A.C.R. qui a réalisé cette union.

Les excès de pouvoir du Ministère des Anciens Combattants furent tséverement jugés par l'assemblée lorsque Jean LE LEANNEC, exposa le motif invoqué pour rejeter la demande de carte du Combattant. Le secrétaire général de l'A.N.A.C.R. fit connaître les motifs réels de tous les rejets injustifiés et développa le plan d'action nécessaire pour faire cesser tous les abus de pouvoir.

La carte d'adhérent pour 1968 fut remise à tous les Résistants présents puis cette réunion fraternelle se termina à 22 h. 15 après le vin d'honneur traditionnel.

Chambres

Bar

Restaurant de la Gare

A. Salaun

TÉL. 3

56 - GOURIN

Nouvelles... Nouvelles... Nouvelles...

LES ANCIENS RÉSISTANTS INGUINIELOIS ont constitué une Section locale de l'A. N. A. C. R.

Samedi dernier, 16 Décembre 1967, à 20 h. 30, s'est tenue à la Mairie d'Inguiniel une importante réunion en vue de la constitution de la section locale de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance.

Plus d'une vingtaine d'anciens résistants, de toutes origines, avait répondu à cet appel au regroupement de la Résistance Morbihannaise qui constitue l'un des objectifs du Conseil Départemental de l'A.N.A.C.R. au seuil de l'année 1968 et avant les assises du Congrès National de cette Association qui se tiendront à la Pentecôte 1968, à Lorient.

L'esprit d'amitié et de fraternité, chers aux anciens maquisards, fut illustré par l'accueil particulièrement cordial et chaleureux de M. Louis LE MOENIC, Maire d'Inguiniel et Conseiller Général qui ouvrit la séance aux côtés du Général Guy de BEAUFORT dont l'attachement à la cause de la Résistance se manifestait à nouveau en cette circonstance.

Les Secrétaires départementaux de l'A. N. A. C. R., Maurice PODVIN et Georges LANDAY, exposèrent les buts, les aspirations et les moyens de l'Association pour la fidélité au souvenir, la reconnaissance des droits méconnus et c'est dans

l'unanimité et l'enthousiasme que l'Assemblée procéda à l'élection du bureau de la nouvelle section locale :

Président : Général de Beaufort.

Vice-Président : Louis Le Moënic.

Secrétaire : Julien Chalmé.

Secrétaire-Adjoint : Léopold Lahille.

Trésorier : Joseph Stéphant.

Trésorier-Adjoint : Pierre Hello.

Sitôt constituée la nouvelle section de l'A.N.A.C.R. a fixé ses premières tâches et particulièrement le regroupement des anciens résistants d'Inguiniel et des environs et son Président le Général de Beaufort rappela en termes émouvants que « **chacun de nous doit être un apôtre du souvenir dont le devoir est de continuer l'idéal de désintéressement et de patriotisme qui animait la Résistance, cette force immense qui demeure l'honneur de notre pays** ».

Une nouvelle réunion se tiendra au même lieu le Samedi 3 Février 1968, à 20 h. 30 et avant de se séparer les nouveaux adhérents ont pris la décision d'être nombreux derrière leur drapeau au prochain Congrès Départemental à Guéméné-sur-Scorff, le 21 Avril 1968.

Au Conseil Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre

Le Conseil départemental s'est réuni le Jeudi 7 Décembre, à 11 heures à la Préfecture du Morbihan, Salle du Conseil Général.

La plupart des représentants des diverses catégories de ressortissants de l'Office des A.C.V.G. étaient présents.

Notre Association était représentée par Albert LE PRIOL, Secrétaire Général et Président de l'Amicale des Réfractaires au Service du Travail Obligatoire.

L'Ordre du jour de la séance était ainsi établi :

- Appel des membres ;
- Allocution du Président, en l'occurrence M. le Préfet ;
- Election des Vice-Président ;
- Désignation des représentants du service départemental à divers organismes ou commissions ;
- Rapport sur le fonctionnement du service départemental en 1966 ;
- Examen des propositions de dépenses pour l'année 1968 ;
- Questions diverses.

Bienvenue à M. DEGUEURCE

Monsieur le Préfet présente le nouveau Secrétaire Général du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la

Guerre, Monsieur DEGUEURCE qui vient du département de la Mayenne.

Après l'appel des membres, M. le Préfet tout en remerciant les présents signale que le quorum est largement atteint. Il rappelle le décès en juillet dernier de M. Henri TALLEC, Secrétaire Général de l'Office, il retrace sa vie.

Artisan dans le Sud Finistère il avait une quarantaine d'années à la déclaration de la guerre.

Prisonnier, à son retour il entra au Ministère des A.C.V.G. comme rapporteur et gravit tous les échelons hiérarchiques à force de courage et de volonté. Malheureusement un mal implacable devait l'abattre alors qu'il venait d'être nommé aux plus hautes fonctions à l'Office Départemental.

LA VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL

Aucun nouveau candidat s'étant présenté le Conseil départemental réélu M. Emmanuel BERTHO et François PICHARD.

LES NOUVELLES COMMISSIONS DU CONSEIL

La plupart des représentants dans les divers commissions du service départemental sont reconduits à l'exception de M. PIERRE démissionnaire qui serait remplacé par M. Raymond QUEUDET.

LES RECETTES ET LES DEPENSES

M. DEGUEURCE nouveau Secrétaire Général de l'Office fournit chiffres et explications concernant les recettes et dépenses des diverses commissions et propose les nouvelles prévisions de dépenses pour 1968 pour les crédits sociaux.

QUESTIONS DIVERSES

Concours de la Résistance :
M. Auguste Vigouroux demande qu'une réunion des responsables des Associations de Résistants et Déportés ait lieu au début de Janvier afin de populariser le concours.

M. l'Inspecteur d'Académie fait savoir que le concours aura lieu au début du mois de Mars 1968 sur le thème :

« Les Femmes dans la Résistance »

La séance est levée à 12 h. 15.



Les anciens résistants autour de la grande table en la Mairie d'Inguiniel (Photo Valy - Plouay)

Nouvelles...

Nouvelles...

Nouvelles...

NECROLOGIE

Le 11 Novembre dernier notre camarade DOUSSAL Victor a été conduit à sa dernière demeure, l'inhumation eut lieu au cimetière de Carnel, à 10 heures.

**

Le drapeau de la Section de Lorient et une délégation conduite par son Président ont assisté aux obsèques.

**

Le 17 Novembre, notre camarade Alphonse LE COROLLER est décédé dans sa 57^e année.

Notre camarade, ancien de Rhin et Danube avait participé à la campagne de Tunisie, de l'île d'Elbe, au débarquement de Provence, aux campagnes de France et d'Allemagne. Il a été inhumé au cimetière de Plœmeur.

**

Le 29 Novembre, notre ami Alexandre POISSON est décédé à Redon à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Il a été inhumé au cimetière de Redon.

**

Le Samedi 9 Décembre 1967, ont été célébrées à Larmor-Plage, les obsèques de M. POIDEVINEAU, ancien commerçant lorientais. Il était le père de notre ami G. POIDEVINEAU, fleuriste, Place Alsace-Lorraine, à Lorient.

**

Notre camarade René CHAPON Membre du Conseil départemental, a eu la douleur de perdre sa mère, décédée à Rennes. L'inhumation de M^{me} CHAPON a eu lieu au cimetière de Moustoir-Remungol.

**

Mardi 9 Janvier une foule imposante a conduit à sa dernière demeure, au cimetière de Bubry, le Docteur Jean-Noël TROUDET, décédé accidentellement à l'âge de 47 ans. Ce dévoué médecin exerçait depuis 21 ans dans cette commune où il naquit. Dans cette foule qui témoignait sa sympathie à la famille du Docteur TROUDET, l'on notait d'importantes délégations d'anciens résistants, internés et déportés qui apportaient par leur présence un réconfort particulier à l'adresse de M^{me} TROUDET, née Marceline LE CARRER, sœur du Commandant « MAX » Emile LE CARRER. Marceline LE CARRER ancienne déportée de RAVENSBRUCH dont elle fut l'une des

plus jeunes déportées est mère de 4 enfants.

La délégation de l'A.N.A.C.R. était conduite par nos camarades Georges LANDAY et Maurice PODVIN, Secrétaires départementaux. Nous renouvelons à Marceline TROUDET, à ses enfants et sa famille nos sincères condoléances.

Aux familles de ces amis disparus l'A.N.A.C.R. présente ses biens vives condoléances.

**

PLUMELIAU. — Notre camarade Marcel NINIVEN, meunier à Kerbellec, bien connu pour avoir hébergé, nourri et caché des Résistants dans son moulin au village du Rhun, a été blessé à la face dans une collision d'autos au lieu dit Kergal en Pluméliau, le 29 Octobre dernier.

Nous souhaitons à notre ami Marcel un prompt rétablissement.

**Il y a un an mourait
Félix LE SAUX**

Le 16 Janvier 1967, un grand deuil frappait notre association avec le décès de Félix LE SAUX, dévoué porte drapeau départemental de l'A.N.A.C.R. Ses obsèques furent célébrées le 18 Janvier au cimetière de Carnel à Lorient.

Dimanche 21 Janvier 1968, le bureau départemental invite les membres de l'Association à se réunir à 10 heures à la porte du cimetière lorientais pour aller fleurir la tombe de notre regretté camarade.

DISTINCTIONS

Au titre du Ministère de l'Intérieur, au grade de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur nous relevons le nom de M. Louis LE MOENIC, Maire d'Inguiniel et Conseiller Général du canton de Plouay. Louis LE MOENIC est Vice-Président de la section de l'A.N.A.C.R. d'Inguiniel.

**

La Médaille Militaire est venue récompenser les services accomplis dans la résistance par l'abbé DIDIER, Recteur de la paroisse Sainte-Anne-d'Arvor, à Lorient. L'abbé DIDIER après avoir été interné à Vannes fut déporté à DACHAU. Figure extrêmement sympathique, l'abbé DIDIER est membre de la section lorientaise de notre Association.

Nos félicitations à ces deux membres de l'A.N.A.C.R.

Hubert BRISSON

Agent Général

des Compagnies Françaises d'Assurances l'AIGLE

34, Rue Carnot - LORIENT

Tél. 64.27.71

**INCENDIE - ACCIDENTS - VIE
TRANSPORTS - RISQUES DIVERS****UNITÉS F. F. I. HOMOLOGUÉES**

M. VILLON, co-Président de l'A.N.A.C.R. expose à M. le Ministre des Armées qu'aux termes de la circulaire 546.614 PMAT/RES du 20 Avril 1967 peuvent demander à être reconnues comme « unités combattantes » les unités F.F.I. qui ont été précédemment homologuées. Il lui demande quelle est la définition des unités F.F.I. homologuées et de quelle manière il est possible de se procurer leur liste. Il lui signale à cette occasion que la liste des unités combattantes de la résistance dont la consultation est indispensable pour l'application de la circulaire ci-dessus est introuvable en librairie et, lui demande quelles mesures il compte prendre pour qu'elle puisse être communiquée aux intéressés. (Question du 30 Juin 1967).

Réponse. — L'ordonnance du 9 Juin 1944 précise en son article premier que les Forces Françaises de l'Intérieur sont constituées par l'ensemble des « unités combattantes » ou de leurs services qui prennent part à la lutte contre l'ennemi sur le territoire métropolitain dont l'organisation est reconnue par le Gouvernement et qui servent sous les ordres de chefs reconnus par lui comme responsables (Journal Officiel du 16 Juin 1944, page 102) La reconnais-

sance de l'appartenance aux Forces Françaises de l'Intérieur des différentes formations ayant participé à la Résistance a fait l'objet de décisions prises après avis des commissions compétentes par les généraux commandant les régions sur le territoire desquelles ces formations avaient opéré. Une commission spéciale siégeant à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a homologué les unités pouvant recevoir la qualité d'unité combattante de la résistance mais n'a pu fixer les périodes de combat à prendre en considération pour un certain nombre d'entre elles faute, en général d'historiques fournis en temps opportun : l'instruction ministérielle 546.614 PMAT/RES du 20 Avril 1967 vise ces formations. Le volume N° 328-3 du bulletin officiel du Ministère des Armées donne la liste arrêtée au 1^{er} Mai 1958 des unités combattantes de la Résistance, classées par département. A la suite de ces unités figure une énumération des formations qui n'ont pas déposé d'historique.

Ce volume est en vente à la librairie Charles LAVAUZELLE 124, Boulevard Saint-Germain, à Paris ; il peut en outre être consulté dans les bureaux des garnisons.

(« J.O. Assemblée Nationale du 23 Septembre 1967).

- Pour votre consommation personnelle.
- Pour vos cadeaux de fin d'année.

LA BONNE CHARCUTERIE

SALAISONS Yvy BERNARD(UN ANCIEN DU 4^{me} BATAILLON)

Ker Béthune en MOREAC - Tél. 26.51.42

**CHARCUTERIE
COMESTIBLES**

J.-C. TANGUY

46, Rue de la République

LANESTER

(Morbihan)

Plats cuisinés — Couscous

MOTOBÉCANE



CONCESSIONNAIRE :

Marcel LE FUR

83, Rue Jean-Jaurès

LANESTER

Tél. 64.29.90

Toute la gamme
de MOBYLETTES-CADY et Vélos

FER — MER — ROUTE

DEMENAGEMENTS

LE CAVIL & C^{ie}

20, Rue Charles-Baudelaire

LANESTER

Téléphone : (97) 64-14-14

Visites et Devis

gratuit sans engagement

LA GALERIE DU ROTIN

26, Rue Maréchal-Foch — LORIENT - 56 — Tél. 64.29.07

Maison Spécialisée la plus importante de la Région

Salon Osier et Rotin — Lits — Vannerie décorative — Fauteuils et Meubles
Les plus Beaux Cadeaux — Exécution de toutes Vanneries sur Commande
Fournitures de Rotin et Raphia pour tous Travaux — Entrée Libre

J. FADAT

35, Rue de Verdun — 56 - LORIENT — Tél. 64.51.90

REVETEMENT DE SOLS — TRAVAUX DE PEINTURE
PLASTIQUE PAPIERS PEINTS
MOQUETTE DECORATION

Devis gratuits sur demande — Pose par Spécialiste

TERRASSEMENTS & MANUTENTION

TRANSPORTS — DÉMOLITIONS

Location de camions — Pelleteuses — Bulldozers — Nivelieuse — Compresseurs — Grues
automotrices de 6, 12, 15 et 20 tonnes — Elévateurs de 2 et 4 tonnes — Porte engins
de 24 et 50 tonnes

E. CARDIET

AVENUE DE KERGROISE

LORIENT

Téléphone 64.10.26

SABLE D'ERDEVEN

MATÉRIAUX DE CARRIÈRES

Pour vos intérieurs et vos extérieurs

adressez-vous à un spécialiste

R. POULEAU

76, Boulevard Léon-Blum - LORIENT

**DECORATION
PAPIERS PEINTS
PEINTURE
VITRERIE**

Douet

DUCRETET-THOMSON

43, Rue Maréchal-Foch, LORIENT

Tél. 64.21.07

**Centre Ouest de Formation d'Enseignants
à la Conduite des Véhicules Automobiles**

10, Rue de Clairambault

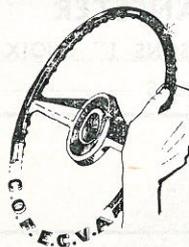
56 - LORIENT

(Morbihan)

Téléphone (97) 64.25.15

Début Stage Pratique

Lundi 5 Février 1968



CARROSSERIE

TOLERIE

PEINTURE

RENOVOTO

rue Emile-Marcèsche

LORIENT

Tél. 64.27.12

P magasin pilote

**MEUBLES
MOYSAN**
ENSEMBLIER-DÉCORATEUR
PLACE JULES-FERRY - LORIENT - TÉL. 64.23.91

**MOBILIER
DE FRANCE**

LIBRAIRIE DES ECOLES

ET DES ADMINISTRATIONS

René TOHIC

73, Rue Maréchal-Foch

LORIENT

BIJOUTERIE - JOAILLERIE - HORLOGERIE

CRISTAUX — PORCELAINES

ARGENT MASSIF ET METAL ARGENTE DE MARQUE

EVENOU - KERDRÉHO

60, Rue Maréchal-Foch - Angle Rue des Colonies

LORIENT

Tél. 64-37-33

« **POISSONNERIE DES CHANTIERS** »**Marcelle FRAVALLO**

Rue de la République LANESTER - Tél. 64.46.80

— Poissons de Qualité — Coquillages — Crustacés —
Prends toutes commandes

Spécialités « MAISON » — Poissonnerie « PILOTE »

CLAUDE - BERNARD

2, Rue de Liège — LORIENT

Le Spécialiste N° 1 du Prêt à Porter**Dames - Fillettes**

Rue du Couédic, LORIENT

Tél. 64.16.47

POISSONNERIE

L. LE BAGOUSSE

4, Rue Emile-Zola — LANESTER

COQUILLAGES — CRUSTACÉS — POISSONS 1^{er} CHOIX

PREND TOUTES COMMANDES

STATION - SERVICE SHELL BERRE

J. DURBECE

Rue Jean-Jaurès — LANESTER — Téléphone 64-23-18

ouvert de 6 h. 30 à 0 h. 30 toute l'année

CARBURANT — PNEUMATIQUES — ACCESSOIRES
GRAISSAGE — LAVAGE**HOTEL — BAR — RESTAURANT**

LES ROUTIERS — RELAIS N° 17.100

J.-J. Cabalé

12, Boulevard de la Fraternité SAINT-NAZAIRE

Téléphone : 70.16.44

— CHAMBRES TOUT CONFORT —

Auto-Ecole F. KERAUTRET

159, Rue Jean-Jaurès

LANESTER — Tél. 64.44.53

COURS DE CODE AUDIO-VISUEL

Sur voitures : Citroën - Peugeot - Renault - Simca

avec Moniteur ou Monitrice

Sur le Blavet, dans un site touristique de Bretagne

HOTEL DE LA VALLÉE

CAFÉ - RESTAURANT - BAR

CONFORT TERRASSE

Léon QUILLERE

56 - SAINT-NICOLAS-DES-EAUX

Tél. 104

MEUBLES RENE GAILLARD

189, Rue de Belgique

Fabrication sur Commande

KERYADO - LORIENT

Atelier : Rue Roger-Salengro

Téléphone : (97) 64-23-51

KERYADO - LORIENT

NOUVELLES GALERIES

LORIENT

2 magasins à votre dispositionRUE ASSEMBLÉE-NATIONALEPLACE ALSACE-LORRAINE

Tout pour le Foyer

Alimentation

Ameublement

Tout pour l'Habillement

Jouets

Blanc

AMI ENTENDS-TU 1968 - BONS DE SOUTIEN

LE PRIOL Albert, Lorient ..	10,00 F.	LE CARRER Mathurin, Bubry	10,00 F.
KERDREHO Alain, Lorient ..	10,00 F.	LOHIER Jean, Lorient ..	10,00 F.
LE GUEN Francis, Quéven ..	10,00 F.	COULON Robert, Trignac ..	10,00 F.
LE MEUR Marcel, Bannaëlec.	10,00 F.	LE CROLLER F., Pontivy ..	10,00 F.
MANSION Gabriel, Lorient.	10,00 F.	Coopérative Scolaire C.E.T.,	
QUEUDET Raymond, Lorient	10,00 F.	Lanester ..	20,00 F.
GUICHET E., Larmor-Plage	10,00 F.	CONAN A., Paris - 13 ..	10,00 F.
PODVIN Maurice, Lorient ..	10,00 F.	URIEN Ange, Loyat ..	10,00 F.
MOREL Louis, Lorient ..	10,00 F.	PERON Marcel, Erdeven ..	10,00 F.
LANDAY Georges, Lorient ..	10,00 F.	LE MEITOUR André, Secré-	
GUILLOU Jean, Lorient ..	10,00 F.	taire Général, Saint-	
Général de Beaufort, In-		Sébastien ..	10,00 F.
guiniel ..	10,00 F.	VAN DE VOORDE, Lorient.	10,00 F.
MEJEAN Emile, Lorient ..	10,00 F.	GLOAGUEN Ch., Lorient ..	10,00 F.
LE BOT Noël, Locmiquélic.	15,00 F.	LE BOLAIRE Jean, Lorient	10,00 F.
LE BIDEAU Joseph, Parigné-		LE METAYER Eug. Lorient	10,00 F.
l'Evêque ..	10,00 F.	HUSSON André, Lorient ..	10,00 F.
SCAYE A.-J., Lorient ..	10,00 F.	GAUTHIER M., Lorient ..	10,00 F.
LUCAS Jean, Lorient ..	10,00 F.	LE TOUZIC Emile, Lorient	10,00 F.
GUEGANNO Vincent, Baud	10,00 F.	ALLANO Louis, Lorient ..	10,00 F.
PERRONO François, Naizin	10,00 F.	M ^{me} V ^{ve} TANGUY, Plu-	
HELLO J.-L., Kervignac ..	10,00 F.	mélieu ..	10,00 F.
PEDRONO Marcel, Lorient ..	10,00 F.	LE GAL Jh, Moustoir-Ac ..	10,00 F.
BERNADO RUIZ Ramon,		QUINIO Pierre, Lanester ..	10,00 F.
Lorient ..	10,00 F.	QUINIO Yves, Lanester ..	10,00 F.
GUILLEMOT Désiré, Lorient.	10,00 F.	FICHO Albert, Lanester ..	10,00 F.
beGOT Louis, Lorient ..	15,00 F.	Colonel ROL TANGUY H.,	
CHENAILLER M., Lorient ..	20,00 F.	Montreuil ..	10,00 F.
NOUAIL Gabriel, Lorient ..	10,00 F.	CARDIEC Joseph, Lorient ..	10,00 F.
CROUVIZIER René, Lorient.	10,00 F.	ONARATI Louis, Bubry ..	10,00 F.
DANIBERT Pierre, Lorient	10,00 F.	BOURLAQUEN G., Lorient	10,00 F.
HEMERY Henri, Lorient ..	10,00 F.	M ^{me} NANDILLON Georgette,	
BIGOT Jean, Lorient ..	10,00 F.	Lorient ..	10,00 F.
CARRE Jean, Angers ..	10,00 F.	LE PUIL Hélène, Lanester ..	10,00 F.
DANIGO Albert, Lorient ..	10,00 F.	MOLDES Jeanne, Lorient ..	10,00 F.
LE MAGUET Théo, Moustoir-		LE PALUD Michel, Lanester	10,00 F.
Remungol ..	10,00 F.	Général de KERSAUSON, La	
AUFFRET Félix, Lorient ..	10,00 F.	Trinité-sur-Mer ..	10,00 F.
MUTZIG Auguste, Lorient ..	10,00 F.	LE MAUT J., (alias Cdt.	
CORNOU Alexandre, Lorient.	10,00 F.	Prosper), Ecouen ..	10,00 F.
YHUEL Pierre, Lanester ..	10,00 F.	CARRION R., (alias Cdt	
LE GUILCHET R., Lorient ..	10,00 F.	Icare), Lanester ..	10,00 F.
BOSSENEK Joseph, Plouhinec	10,00 F.	LE PICHON Jh., Lanester ..	10,00 F.
LE GUILCHET Jean, Lorient	10,00 F.	LE GUYADER J., Lorient ..	10,00 F.
LE HYARIC Roger (Com.		EAVANNO Jh., Hennebont.	10,00 F.
Pierre), Lorient ..	10,00 F.	PRADIER R., Le Faouët ..	10,00 F.
BRIGARDIS Jean, Lorient ..	10,00 F.	CAURANT H., Guiscriff ..	10,00 F.
LE FORT Raymond, Lorient	10,00 F.	ROBIC M., Rennes ..	10,00 F.
CULO TO Emile, Lorient ..	10,00 F.	LE RESTE J., Plœmeur ..	10,00 F.
LE BARILLEC B., Rosporden	10,00 F.	BRISSON H., Lorient ..	10,00 F.
LE BOUEDEC Eugène, Lorient	10,00 F.	LE GUENNEC R., Lorient ..	10,00 F.
TROUDET Henri, St-Nicolas-		GARBAYO M., Lanester ..	10,00 F.
des-Eaux ..	10,00 F.	LE GOFF J.-P., Moustoir-Ac.	10,00 F.
Colonel Docteur Mahéo E.,		RICORDEL F., Lorient ..	10,00 F.
Questembert ..	10,00 F.	QUEMENER M.-L., Vannes.	10,00 F.
M ^{me} LE GOFF A.-M., Baud.	10,00 F.	HYMERY V., Lorient ..	10,00 F.
LE MESTRIC Jean, Lanester	10,00 F.	BOURGUEIL L., Saint-Pierre-	
JAFFRE Désiré, Lanester ..	10,00 F.	Quiberon ..	10,00 F.
LE LU Louis, Lanester ..	10,00 F.	CORITON Y., Lanester ..	10,00 F.
BINARD Jules, Porcaro ..	10,00 F.	PERESSE M., Rennes ..	10,00 F.
TOUMELIN André, Gâvres	10,00 F.	BAHUON R., Le Faouët ..	5,00 F.
HUERNE Gilbert, Lorient ..	10,00 F.	LE ROUX R., Lorient ..	3,00 F.
TREHIN Jh., La Chapelle-		LE FRANC F., Châteaulin ..	5,00 F.
Neuve ..	10,00 F.	BARIOU J., (Col.) Gourin ..	5,00 F.
M ^{me} LE GUEN L., Lorient ..	10,00 F.	LESQUER R., Nanterre ..	5,00 F.
MORU Paul, Lorient ..	10,00 F.	BERGER Jh., Lorient ..	5,00 F.
IHUELLO Jean, Lanester ..	10,00 F.	LORGEUX L., Quistinic ..	5,00 F.
JEGADO Jo, Quimperlé ..	10,00 F.	PASCO V., Lorient ..	5,00 F.
LE COQ Marcel, Pontivy ..	10,00 F.	SOLLIEC Th., Le Saint ..	5,00 F.
VALY Pierre, Pontivy ..	10,00 F.	BRISSON L., Plœmeur ..	5,00 F.
THEBAUD J.-B., Conseiller		LE FOLL J., Lorient ..	5,00 F.
Général, Maire, Plaudren.	10,00 F.	LE PREVOST J., Cléguer ..	5,00 F.
GALLET Marthe, St-Nazaire	10,00 F.	LARGOUE, La Trinité-sur-	
MOREAU Georges, Quiberon	10,00 F.	Mer ..	5,00 F.
JACOB Célestin, Quiberon ..	10,00 F.	RICARD P., Lorient ..	5,00 F.
RUCARD J., (Commandant)		LE STRAT P., Larmor-Plage	5,00 F.
Paris 15 ^e ..	10,00 F.	HERLEDAN R., Lorient ..	5,00 F.
VESSIER Raymond, Locminé	10,00 F.	HERY H., Lorient ..	5,00 F.
LE COUSTOMER Jh., Lorient	10,00 F.	LE CLOIREC L., Larmor-	
TOUZLIAN Jeanne, Lyon 5 ^e	20,00 F.	Plage ..	5,00 F.
LE FAOU Yves (Commandant		M ^{me} V ^{ve} AVRY, Lanester.	5,00 F.
Gérard), Châteaulin ..	10,00 F.	PORGROULT P., Lanester ..	5,00 F.
GOURIOT Louis, Locmiquélic	10,00 F.	LAMOUR R., Locminé ..	5,00 F.
DELILLE Henri, Damgan ..	10,00 F.		
DORE Odette, Nanterre ..	10,00 F.		
LE GUILLOUX A., Châteaulin	10,00 F.		
NICOLAS Casimir, Baud ..	10,00 F.		
ROBIC Armand, PARIS 5 ^e ..	10,00 F.		
PUJOL Em., Châtelierault ..	10,00 F.		
LE YAGUERESSE J., Quiberon	10,00 F.		
PORTANGUEN V., Lorient	10,00 F.		
CORLAY Henri, Bignan ..	10,00 F.		
LAMOUR André, Bignan ..	10,00 F.		
QUEREL André, Bignan ..	10,00 F.		
MALIVET Louis, Donges ..	10,00 F.		
PONSON Eugène, Rennes.	10,00 F.		
MALIVET Marcel, Donges ..	10,00 F.		
EVANO Joseph, Dadonville	10,00 F.		
LE GOURRIEREC R., Guérin	10,00 F.		
CADIOU Robert (Comm.			
Joseph), Rézès ..	10,00 F.		

(à suivre)

**Réponse
aux Devinettes**

- A) Napoléon 1^{er}.
- B) Oiseau.
- C) Anticonstitutionnellement.
- D) Un valet qui suit son maître.

MEMBRE INTERFLORA

Les plus belles fleurs

G. POIDEVINEAU

12, Place Alsace-Lorraine — LORIENT — Tél. 64-35-56



Quel éclat!

Bulletin d'Abonnement à « AMI ENTENDS-TU »

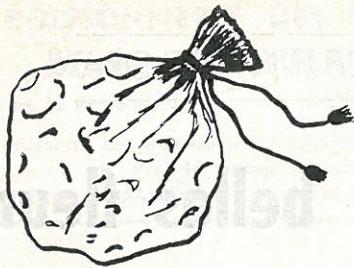
Abonnement simple — 4 numéros en 1968 au prix de 5,00 F.

M

Prénom

Adresse

souscrit un abonnement d'un an à « Ami Entends-tu »
— par versement à l'A.N.A.C.R. C. C. P. 1472.98 Rennes
— ou près Secrétaires de sections locales



LA BOURSE DE DÉTENTE

SOLUTION DES JEUX DE NOTRE NUMERO 4

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

I	G	U	Y	M	O	Q	U	E	T			
II	U	N	K	E	U	S				U	N	
III	E	I	E	R	R	E	P			O		
IV	R	O	R	O			O	Z		U		
V	L	N	Y	S	A					J	O	E
VI	O	J	A	C	Q	U	E	L	O	T		
VII	G	O	C	O		S	M			T		
VIII	O	R	D	U	R	E				E	R	E
IX	D	D	N	O	E					I	O	
X	E	R	F	A		P	E	N	D	U		
XI	N	E		F	U	S	I	L		U	T	

CHARADE

- 1^{er} : Cale
- 2^{me} : Lui
- 3^{me} : Re

Mon tout : le rendez-vous de CALLUIRE dans la banlieue Lyonnaise avec Jean MOULIN.

NOMS ET POINT COMMUN

Sur l'itinéraire suivi, en direction de SAINT-MARCEL, par le groupe de résistants de STIVAL, les ponts suivants furent franchis :

- sur le BLAVET à Pontivy
- sur LA BELLE CHERE (entre Moustoir-Remungol et Naizin)
- sur l'EVEL (entre Naizin et Saint-Allouestre par deux fois).

Le point commun aux 3 rivières précitées est : la rade de Lorient ou l'Océan Atlantique.

LA BELLE CHERE étant l'affluent de l'EVEL qui à Pont-Augan se jette dans LE BLAVET.

La bourse de la détente va prendre avec ce N° 5 de Janvier 1968, une nouvelle présentation.

- Une large place sera donnée à tous les envois de mots croisés, devinettes, charades, histoires et autres suggestions.
- Afin de récompenser tous les envois et aussi nos lecteurs et abonnés, une distribution de cadeaux chez les annonceurs de notre journal aura lieu à NOEL 1968.
- A cet effet une carte de FIDELITE sera adressée à chacun des abonnés d'« AMI ENTENDS-TU... » pour 1968. Sur cette carte il vous suffira de coller la petite vignette numérotée (à découper en haut de la dernière page du Journal) et de faire parvenir cette carte avec les bons N°s 5, 6, 7 et 8 à l'adresse de notre Journal : 22, Rue Claire-Droneau - 56-LORIENT dans le courant du mois de Novembre 1968.
- Conservez, précieusement, dès maintenant le bon N° 5 de ce numéro de JANVIER 1968.

JEUX N° 5

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

HORIZONTELEMENT. — I. Sinistre enfer pour beaucoup de nos compagnes. — II. Catégorie de Victimes de Guerre — Bébé oie. — III. Parti tristement célèbre — Les Poilus de 14 croyaient la faire. — IV. Pronom — Très peu. — V. Ville d'Algérie — Encore. — VI. Historien latin — Très connu des amateurs de fiercé. — VII. Personnage laid, bête et bossu — pronom renversé. — VIII. Déesse — Note. — XI. Diminuer — Prière. — X. Dieu — Métal — Chaîne de montagnes en Crète. — XI. Haut-lieu de la Résistance morbihannaise.

VERTICALEMENT. — 1. Ustensiles de ménage. — 2. Sans Dieu — Auxiliaire — Perroquet. — 3. Défaut — Cri d'animcl. — 4. Devise républicaine — Presque vison. — 5. Celui de Cléopâtre est célèbre — Pas fous. — 6. Fin d'infinifit — Négation anglaise — Sa case est célèbre. — 7. Très souvent conseillé dans l'administration — Ce que fera le guetteur. — 8. Danse bretonne — Futur Officier. — 9. Ce que font nos chaussures — Adverbe de lieu inversé. — 10. Duillon — Signal annonçant la capitulation. — 11. Dans Keroman — Banièue Pontivyenne.

DEVINETTES

A) Qui a dit : « Avec les femmes, la seule victoire c'est la fuite ? »

B) Quel est le mot de 6 lettres ne comportant qu'une seule consonne ?

C) Quel est le mot le plus long de la langue française ?

D) Je suis ce que je suis, mais je ne suis pas ce que je suis. Car si j'étais ce que je suis, je ne serais pas ce que je suis.

Qui suis-je ?

(Envoi de Maurice ELAIN, à Lorient).

Réponses aux Devinettes en page 19.

AMI ENTENDS-TU

N° 5

HISTOIRES ET BONS MOTS

Un chansonnier durant l'occupation, dans un théâtre parisien, en commençant son numéro :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, il y a ce soir un traître parmi nous, mais je ne dirai pas qui (« PAQUI » « PAQUI ») abject speaker de RADIO-PARIS).

Dans un salon à l'heure du thé entre amies :

— Encore un petit four ma chère ?

— Non merci chère amie j'en ai déjà pris trois.

— Non, cinq ma chère, mais vous savez je ne les compte pas.

D'Alphonse ALLAIS : Ayant reçu d'un de ses amis une lettre assez urgente il répondit trois mois après :

« Excuse-moi mon vieux de ce retard mais quant j'ai reçu ta lettre j'étais au fond du jardin ».

De CLEMENCEAU : En visite dans un ministère, une heure avant la fermeture, il n'y avait plus personne dans les bureaux, sauf un ou le préposé dormait à poings fermés. Au chef du ministère qui l'accompagnait et qui allait pour intervenir :

« Attention, ne le réveillez pas autrement il va s'en aller comme les autres ».

De Winston CHURCHILL : Une lady à qui il n'avait pas l'heure de plaire lui dit :

— Monsieur, si j'étais votre femme je vous servais une tasse de thé empoisonnée.

— Madame, lui répondit sir Winston, si j'étais votre mari, je la boirais.

Le Directeur de la Publication : André SCAVINER

Dépôt légal : 1^{er} Trimestre 1968 Edit. et Imprim. de Bretagne - Lorient

POUR VOS IMPRIMES

adressez-vous à

LA LIBERTÉ
du Morbihan
QUOTIDIEN REGIONAL DU SOIR

LORIENT

Tél. 64.10.18